



L'avocat du diable, Daniel Auteuil

publié le **11/05/2013**, vu **3136 fois**, Auteur : [Cassou](#)

L'avocat du diable Daniel Auteuil

Dans l'usage courant, "l'avocat du diable" est la personne qui se fait l'avocat d'une cause peu défendable.

A l'origine, l'expression nous vient, semble-t-il, d'une tradition de l'Eglise où "l'avocat du diable" est chargé de contester les mérites d'une personne dont la canonisation est proposée.

Par extension, "l'avocat du diable" désigne une personne défendant une position en laquelle elle ne

croit pas nécessairement, pour imposer la tenue d'un débat contradictoire.

Pour tenir le rôle du diable, Daniel Auteuil, dont on se souvient dans "Ma vie est un enfer" (1991), film réalisé par Josiane Balasko, s'imposait.

Dans mon tableau, deux mondes cohabitent dans un même espace pictural.

Déjà dans une période antérieure à 1994 (époque de mon exposition de l'Avenue Louise à Bruxelles), cette idée (qui exprime une multiplicité ou à tout le moins une dualité) de faire cohabiter deux styles, deux manières dans le même tableau, était présente.

Mais cela ne se fait pas, Madame!

Ce reproche, le critique d'art Stéphane Rey ne l'a même pas publié. Il n'a rien écrit du tout à mon sujet, à vrai dire. Mon exposition l'a laissé sans voix, lui qui ne se privait jamais de critiquer avec la plus grande sévérité.

Bref. Quelqu'effet ou absence d'effet que ma peinture puisse provoquer, je continuerai à peindre comme bon me semble. On étouffe! Aux musées, les dinosaures! Du changement! De l'air frais! De l'imagination! De la profondeur! De la vie! De la liberté! Que diable!